

2021

# Budget Primitif

Rapport de  
présentation



# Rapport de présentation du Budget 2021

*Rapport de M. Pascal Bolo  
Adjoint aux finances*

Conseil municipal du 2 avril 2021

## **I. Un budget 2021 de transition et de gestion de crise au service des Nantais.es comportant les premières inflexions du mandat.**

Premier budget présenté lors de cette mandature, dans l'attente de l'élaboration de notre stratégie financière et de la programmation pluriannuelle des investissements pour le mandat, le budget 2021 est un budget de transition et de gestion de crise. Il s'inscrit dans un contexte économique et social fortement marqué par les conséquences de la crise sanitaire et incarne l'impulsion du nouveau mandat avec la mise en œuvre des premières mesures de notre feuille de route.

Il marque l'amorce d'un nouveau contrat passé entre les Nantais.es et l'équipe municipale, son plein respect, tout en tenant compte des contraintes financières qui pèsent sur les finances locales.

Ce budget répond aux exigences d'un projet de territoire marqué par les questions d'égalité et de transition écologique. Il préserve la qualité du service rendu aux Nantais.es et assure les grands équilibres financiers de la collectivité, tout en poursuivant des dépenses d'accompagnement de la crise sanitaire.

La municipalité confirme encore en 2021 la stabilité des taux de fiscalité pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive, et cela malgré les fortes contraintes financières. L'optimisation des dépenses et leur évolution maîtrisée restent indispensables pour favoriser la pérennité d'un service public de qualité, au meilleur coût, sans actionner le levier fiscal.

La Ville met en œuvre son nouveau projet politique consistant à offrir un cadre de vie agréable et sûr, une ville sobre et durable au bénéfice de tous, assurer plus de proximité en poursuivant nos actions au cœur des quartiers, rechercher toujours plus de justice sociale et d'égalité, notamment en plaçant l'éducation au centre de nos priorités et visant ainsi à renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble de la commune.

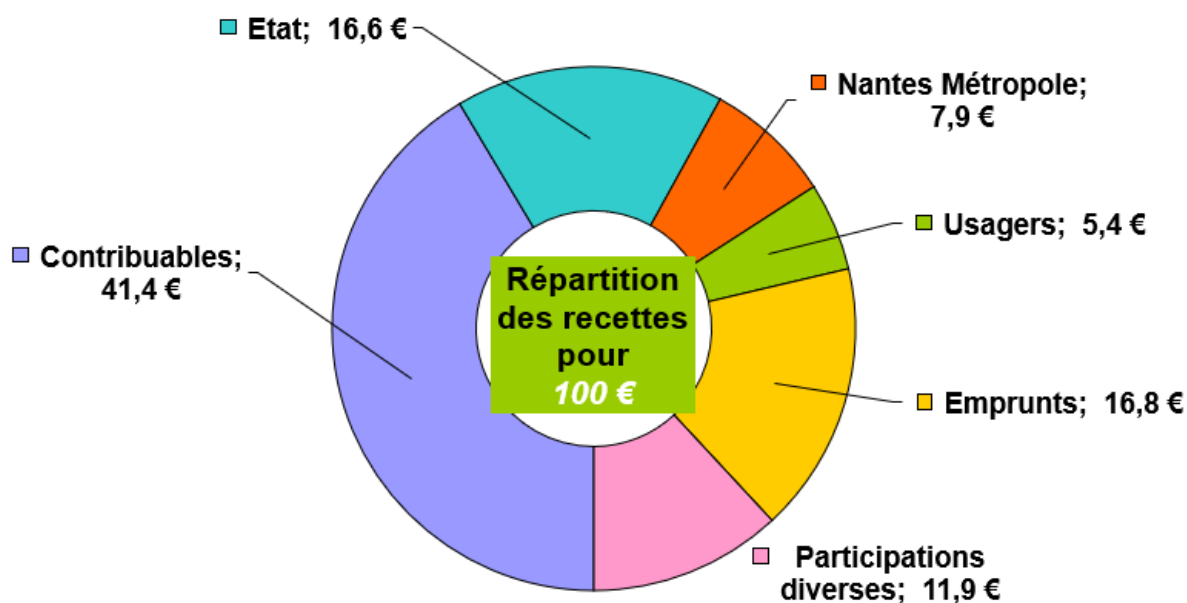
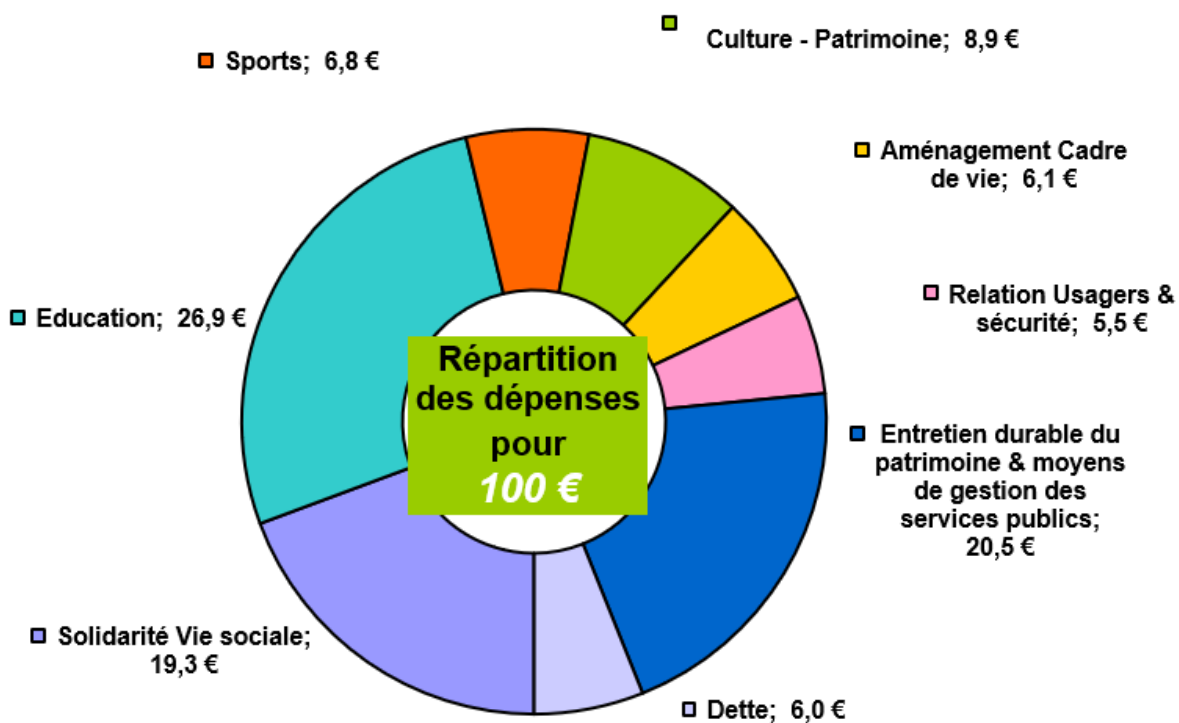
Notre engagement dans la transition écologique et énergétique est réaffirmé avec une programmation spécifique pour l'entretien durable du patrimoine. Nantes est en pointe en la matière, avec la mise en œuvre d'actions concrètes réalisées en application de sa feuille de route « Transition énergétique » au bénéfice des Nantais.es.

Par ailleurs, la maîtrise relative de la dépense publique en fonctionnement permet le financement d'un niveau conséquent d'investissements en équipements structurants : de beaux projets vont pouvoir avancer, notamment dans le cadre du schéma directeur des écoles publiques.

Enfin, ce budget garantit la pérennité de nos équilibres financiers, avec une épargne qui finance une part d'investissement. L'endettement démontre notre volonté de recourir à l'emprunt tout en maîtrisant le stock de dette défini dès l'élaboration de la stratégie financière du mandat précédent. Cette dernière aura démontré toute sa pertinence en nous autorisant de nouvelles marges de manœuvre pour ce nouveau mandat.

A noter que sur le plan technique, la section d'investissement de ce budget est votée pour la première fois en Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements, conformément au règlement financier adopté en décembre dernier et prévu par la nomenclature budgétaire et comptable M57. L'ensemble des opérations d'investissement est ainsi retracé dans l'État des AP/CP joint à la délibération.

## Le budget 2021 par politique publique hors CCAS (investissement + fonctionnement)



**Le budget 2021 contribuera à la réalisation du projet nantais**, avec les premières grandes mesures du mandat. Celui-ci conjugue l'exigence d'un service public de qualité maintenu au bénéfice des Nantais.es, et une politique d'investissement ambitieuse en équipements de proximité et en équipements structurants.

#### ***4 axes pour le projet nantais***

Ces derniers mois de crise et les enjeux à venir, notamment celui de l'emploi en rapport avec l'état incertain de l'économie à venir, confirment le visage du nouveau projet nantais 2020-2026, dans la continuité du cap engagé au précédent mandat. Il repose sur quatre grandes orientations qui entendent répondre aux urgences du présent et saisir les opportunités liées à l'avenir :

- **L'urgence sociale**
- **La transformation du modèle de société**
- **La proximité**
- **Le dialogue citoyen**

Le projet nantais s'incarne via 2 piliers, qui doivent irriguer toute l'action municipale :

- **la transition écologique :**  
Non seulement pour une fabrique de la ville écologique et solidaire (nouveaux quartiers de vie, arbres dans la ville, jardins partagés, rénovation énergétique, etc.), mais au sein de toutes les politiques publiques municipales (éducation, restauration scolaire, crèches, sports...)
- **l'égalité :**  
Au delà des politiques sociales (les aides coup de pouce, la mise en place de packs solidarité internet...), l'égalité est un fil conducteur de toutes les politiques publiques telles que la poursuite des paysages nourriciers, la gestion de relogements en lien avec les projets NPNRU, la définition d'un nouveau plan d'actions égalité professionnelle femmes/hommes, l'extension des services de la Maison de la Tranquillité Publique à l'égalité, le renforcement de Citad'elles.

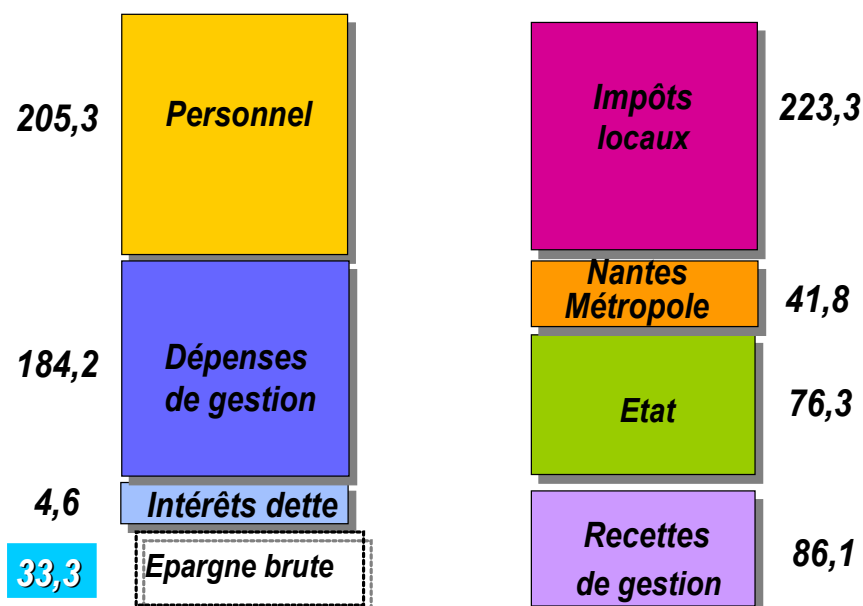
Ces objectifs seront poursuivis et réalisés en repensant les modes de faire de notre action publique, notamment en s'appuyant sur :

- **Dialogue et transparence :**  
La poursuite d'un dialogue citoyen irriguant les politiques publiques avec l'évaluation citoyenne des mobilités actives « Ma rue pour tous », un débat sur la 5G, un dialogue permanent autour de l'éducation et de l'offre de services aux familles, la relance du conseil « Ville la nuit », le bureau des projets, ou 20 lieux à réinventer, mais aussi la création de la commission éthique et transparence, en lien avec les suites de la consultation citoyenne.
- **Proximités :**  
Définir les futurs contrats de proximité avec les habitants, construire une politique de proximité s'appuyant sur la « ville du 1/4 d'heure », recrutement à terme d'agents de police municipale afin de renforcer les brigades d'îlotiers...
- **Innovation et expérimentation :**  
pour élaborer un plan de reprise économique durable, accompagner le développement du e-commerce et établir une nouvelle relation aux commerçants, mettre en œuvre la feuille de route sur l'économie circulaire...

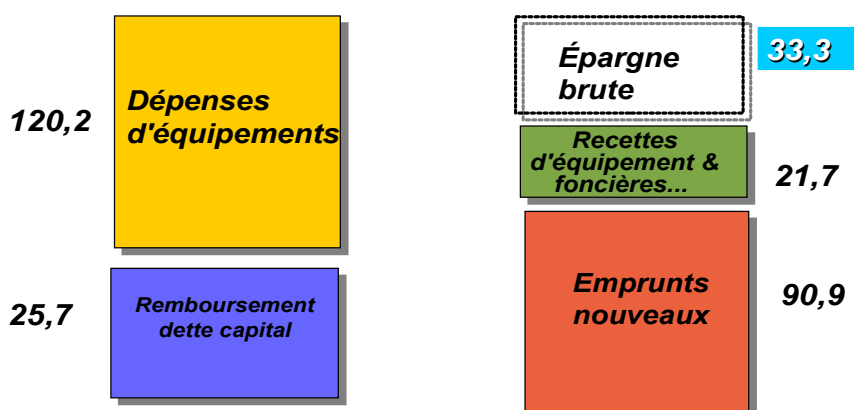
## II. Équilibre du budget 2021

### Le budget 2021 : 540 M€ de crédits inscrits

#### Fonctionnement : 394,1 M€



#### Investissement : 145,9 M€



#### Taux d'autofinancement BP 2021 (taux d'épargne brute)

Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement (épargne brute).

Il mesure la part des recettes disponible pour le financement de l'investissement.

**7,8 % brut**

et proche de 8 % retraité des éléments exceptionnels  
(recettes Assurances, dépenses COVID...)

### III. Stratégie financière du budget 2021

Face à la contrainte financière croissante, la Ville de Nantes a adopté dès 2015 des objectifs d'optimisation de sa gestion pour maintenir les grands équilibres financiers et financer son projet d'investissement. Ces efforts de gestion ont produit leurs effets et les objectifs d'épargne ont été respectés : cette stratégie financière a été pertinente. Cet effort de gestion sera donc poursuivi en 2021, même si l'accompagnement de la crise sanitaire nous impose une certaine inflexion.

Le budget 2021 respecte nos objectifs financiers présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

#### 1/ Maintenir un taux d'épargne brute suffisant, sans recourir au levier fiscal

Le budget 2021 est construit avec un taux d'épargne brute de 7,8 %. Cet élément essentiel de l'équilibre budgétaire exprime la part des ressources de fonctionnement non mobilisée par la couverture des charges courantes de fonctionnement. Il permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et d'autofinancer une part significative d'investissement. Il constitue l'indicateur principal qui permet de juger de la santé financière de la collectivité. Si notre épargne reste proche du seuil de 8 %, elle témoigne tout de même d'une dégradation de nos équilibres financiers pour faire face à la crise sanitaire.

La recherche systématique de sobriété enclenchée depuis des années permet d'optimiser la dépense publique, sans remettre en cause la qualité du service public rendu aux Nantais.es et le développement de notre territoire. Ce sont ces éléments qui permettent à notre institution de pouvoir faire face aux impacts financiers de la crise sanitaire tout en conservant notre cap de stabilité des taux de fiscalité pour cette année 2021.

#### 2/ Assurer un bon niveau d'investissement

Maintenir un investissement conséquent est un impératif pour la concrétisation du projet nantais, en termes de services publics et d'avenir du territoire. Ainsi, le besoin d'équipements de proximité et le développement du territoire seront préservés. Ce budget 2021, avec 120,2 M€ de dépenses d'équipements, confirme notre ambition par la réalisation d'investissements essentiels pour les Nantais.es et le développement de notre Ville. Ce fort niveau d'investissement va notamment permettre la poursuite du schéma directeur des écoles, ainsi qu'un haut niveau d'entretien durable du patrimoine. Il constitue également un levier essentiel pour soutenir les entreprises de notre territoire dans cette période difficile.

#### 3/ Un recours raisonné à l'emprunt

La Ville s'était désendettée sur le mandat précédent. Nos marges de manœuvre regagnées autorisent un nouvel endettement sur ce début de mandat. Le budget 2021 prévoit ainsi un accroissement mesuré de la dette pour financer notre programme d'investissement (+ 65,1 M€). L'exécution du budget devrait voir le stock de dette retrouver le niveau de 2014.



## IV. Le Budget de fonctionnement 2021

Sur le plan financier, le budget 2021 affiche un niveau d'épargne brute de 7,8 %, proche du taux d'épargne retenu dans nos objectifs financiers, mais impacté par la crise sanitaire que nous traversons.

De plus, les évolutions de nos dépenses et de nos recettes doivent être retraitées des éléments exceptionnels, notamment les dépenses liées au Covid-19 pour 1,88 M€, des baisses de recettes tarifaires de - 0,8 M€ liées aux fermetures d'équipements ou à leur baisse de fréquentation, la baisse des participations de la CAF de - 0,7 M€ en raison de la crise sanitaire (crèches), un reversement par l'Accord de 0,7 M€ et un produit d'assurance exceptionnel de 2 M€.

Ce budget garantit ainsi nos équilibres financiers, malgré la contrainte forte sur l'évolution de nos ressources toujours très présente.

Dans ce contexte, la municipalité maintient tous ses engagements : la solidarité, la transition écologique et énergétique et l'amélioration du cadre de vie restent au cœur des priorités de ce budget.

(M€)	BP 2020	BP 2021	% évolution BP 2021 / BP 2020	% évolution * BP 2021 / BP 2020
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>423,7</b>	<b>427,5</b>	<b>0,88 %</b>	<b>0,60 %</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION (2)</b>	<b>377,7</b>	<b>389,5</b>	<b>3,11 %</b>	<b>2,89 %</b>
<b>TOTAL EPARGNE DE GESTION COURANTE(3) = (1)-(2)</b>	<b>46,0</b>	<b>38,0</b>	<b>-17,48 %</b>	
FRAIS FINANCIERS (4)	5,5	4,6	-16,18 %	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT(5) = (2)+(4)</b>	<b>383,2</b>	<b>394,1</b>	<b>2,84 %</b>	<b>2,61 %</b>
<b>TOTAL EPARGNE BRUTE (5) = (3)-(4)</b>	<b>40,5</b>	<b>33,3</b>	<b>-17,65 %</b>	
<b>TAUX D'EPARGNE BRUTE= (5) / (1)</b>	<b>9,6%</b>	<b>7,8%</b>		

\* retraité des dépenses COVID et recettes exceptionnelles

Encours de dette au 01/01	186,7	203,8
<b>Capacité désendettement</b>	<b>4,6</b>	<b>6,1</b>

Après retraitement des dépenses exceptionnelles (+ 1,88 M€), et de l'évolution exceptionnelle des recettes (+ 1,18 M€), le budget 2021 est marqué par une évolution des recettes de 0,6 % plus faible que celle des dépenses de fonctionnement (2,6% frais financiers inclus), provoquant un effet ciseaux ayant un effet sur l'épargne.

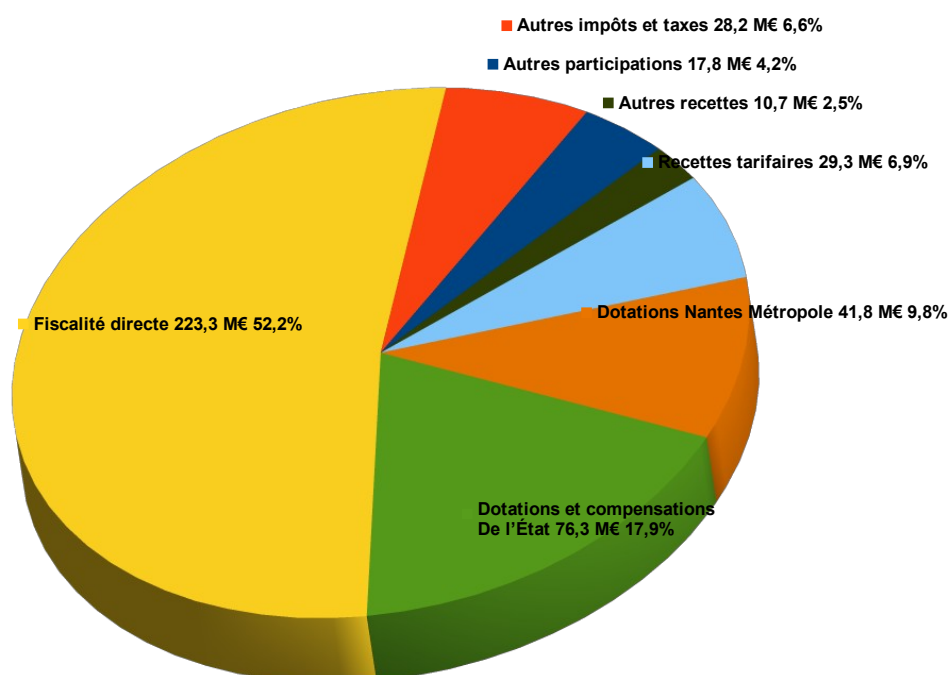
### Un budget non soumis au cadre de la contractualisation avec l'État en 2021

La loi de programmation des finances publiques de 2018 à 2022 avait posé le principe d'une participation des collectivités à la réduction du déficit public. Ainsi, les 322 plus importantes collectivités, dont Nantes, ont été invitées à conclure un contrat avec l'État limitant l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement. La ville s'est vu appliquer le taux annuel de 1,5% dans ce contrat, sur 3 ans.

Pour 2021, contrairement au budget 2020, aucune reprise financière n'est inscrite au budget primitif, le gouvernement ayant accepté, en cette période de crise exceptionnelle, d'annuler la contractualisation pour 2020, du fait de l'envolée des dépenses des collectivités nécessitées par la crise sanitaire et de la chute de leurs recettes tarifaires et/ou fiscales, dans le même temps.

## 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 427,5 M€

Les recettes de fonctionnement 2021 comprennent :



M€	BP 2020	BP 2021	% évolution
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>423,7</b>	<b>427,5</b>	<b>0,9%</b>
PRODUIT FISCAL (impôts ménages)	218,5	223,3	2,2%
DOTATIONS ETAT	78,8	76,3	-3,2%
DOTATIONS Nantes Métropole (AC + DSC + frais financiers NM+autres produits de fonct.)	41,6	41,8	0,4%
AUTRES RECETTES	84,8	86,1	1,5%

Le budget de fonctionnement 2021 se caractérise par :

- une refonte de la fiscalité locale et des taux de fiscalité stabilisés,
- des dotations d'État en baisse liée en partie à la réforme de la fiscalité,
- une hausse des autres recettes.

### La fiscalité directe locale 223,3 M€

En 2021, la municipalité respecte son engagement de ne pas augmenter ses taux d'imposition, **aucune hausse des taux de fiscalité n'est prévue au budget**. Il s'agira de la **11<sup>ème</sup> année consécutive sans actionner le levier fiscal** malgré les contraintes financières accrues des collectivités territoriales, encore accentuées par la crise sanitaire. Outre une rigueur de gestion, le respect de cet engagement est rendu possible par le dynamisme de notre territoire, mais s'avère de plus en plus compliqué du fait de la réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation et **l'érosion continue de l'autonomie fiscale des collectivités**.

· *Les bases fiscales*

Le montant des bases de fiscalité directe est estimé à 400,2 M€. Cette prévision comprend une faible actualisation des valeurs locatives fixée en Loi de Finances (0,2% sur les valeurs locatives des locaux d'habitation et les locaux industriels et 0,9% sur les valeurs locatives des locaux professionnels), à laquelle s'ajoute une estimation de la variation physique des bases (1,1%) liée à la vitalité du territoire, en cohérence avec le dynamisme constaté en 2020.

· *Fixation des taux de fiscalité*

Pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive, les taux de fiscalité sont reconduits.

Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 24,04%  
Taux de taxe foncière sur le bâti : 42,51%  
Taux de taxe foncière non bâti : 62,48%

· *Produit fiscal*

	<b>produit fiscal 2020</b>	<b>produit fiscal 2021 prévisionnel</b>	% évolution
Taxe d'habitation (seulement résidences secondaires en 2021)	104 477 741	3 860 095	-96,3%
Surtaxe majoration sur les résidences secondaires	780 999	700 000	-10,4%
Taxe foncière sur le bâti	112 527 214	218 324 315	94,0%
Taxe foncière sur le non bâti	419 336	420 174	0,2%
<b>TOTAL</b>	<b>218 205 290</b>	<b>223 304 584</b>	<b>2,3%</b>

Le produit de la fiscalité de la Ville de Nantes intègre désormais le foncier bâti du Département qui compense partiellement la suppression de la taxe d'habitation. La situation de surcompensation ou de sous-compensation des communes est corrigée à compter de 2021 pour garantir à chacune d'elle une compensation intégrale de sa perte de taxe d'habitation. Pour cela, un coefficient correcteur est calculé pour chaque commune et s'appliquera chaque année au produit de taxe foncière communal tel que résultant des bases de l'année en cours et de la somme du taux communal et départemental 2020. Le calcul du coefficient correcteur résulte d'une comparaison entre les ressources perçues par la commune avant et après la refonte de la fiscalité locale.

Pour la Ville de Nantes, le coefficient correcteur est estimé à 1,28 et le taux consolidé de taxe foncière s'élève désormais à 42,51 % (soit le taux de TFB de la Ville de Nantes 2020 : 27,51%, auquel s'ajoute le taux de taxe foncière bâti 2020 du Département : 15%). L'application de ce coefficient correcteur induit une compensation de perte de TH de 48,5 M€ intégré au produit de taxe foncière bâti attendu.

Le dynamisme du produit fiscal de 2,3 % est en partie lié à l'intégration à partir de 2021 de l'allocation de la compensation fiscale pour personnes de conditions modestes dans le calcul du coefficient correcteur. Pour information, cette compensation s'élevait à 6,8 M€ en 2020 et était intégrée en 2020 dans le montant provenant de l'État.

Les communes sont également confrontées en 2021 à une réforme des « impôts dits de production ». Concrètement, il s'agit de réduire de moitié les valeurs locatives des établissements industriels. Cette nouvelle disposition ampute le produit de taxe foncière de la Ville de Nantes de 3,5 M€ et son autonomie fiscale, car l'État compense cette perte par une nouvelle compensation sur laquelle la Ville ne dispose plus de pouvoir de taux.

Le produit supplémentaire de taxe d'habitation lié à la surtaxe des résidences secondaires est évalué à 0,7 M€.

**Le produit de la fiscalité directe BP 2021**  
**Somme des trois taxes directes locales (taxe d'habitation et taxes foncières)**  
**payées par les contribuables nantais.**  
**223,3 M€**

## Les concours financiers de l'État 76,3 M€

Les dotations de l'État en 2021 baissent « facialement » de -3,2 %. Cette baisse s'explique par la réforme de la fiscalité locale qui s'applique aux communes, avec la suppression de la taxe d'habitation et de la compensation fiscale pour personnes de conditions modestes. A ceci s'ajoute la réforme des valeurs locatives des locaux industriels qui réduit de moitié leur valeur locative, mais que l'État vient compenser par le biais d'un versement spécifique.

Les concours financiers de l'État inscrits au budget 2021 se chiffrent à 76,3 M€, et se répartissent de la façon suivante :

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	% évolution
Dotation globale de fonctionnement *	65 418 000	66 208 000	1,2%
Compensations fiscales	8 692 446	5 424 086	-37,6%
Dotation Générale de décentralisation	1 629 640	1 530 022	-6,1%
Autres recettes Etat**	3 081 335	3 143 635	2,0%
<b>TOTAL</b>	<b>78 821 421</b>	<b>76 305 743</b>	<b>-3,2%</b>

\* La dotation globale de fonctionnement comprend : la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, la dotation nationale de péréquation et la dotation des permanents syndicaux

\*\* Les autres recettes Etat comprennent la dotation spéciale instituteurs, la dotation recensement, les autres participations...

## La dotation globale de fonctionnement 66,2 M€

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	% évolution
Dotation forfaitaire	54 367 000	54 396 000	0,1%
Dotation de solidarité urbaine	8 011 000	8 592 000	7,3%
Dotation nationale de péréquation	3 000 000	3 200 000	6,7%
dotation des permanents syndicaux	40 000	20 000	-50,0%
<b>TOTAL</b>	<b>65 418 000</b>	<b>66 208 000</b>	<b>1,2%</b>

Pour 2021, la dotation globale de fonctionnement (66,2 M€) devrait être en hausse de 1,2%. La dotation forfaitaire attendue est estimée à 54,4 M€, sans évolution par rapport à 2020 (+0,1 %).

Par ailleurs, compte tenu de son rang, la Ville de Nantes devrait conserver son éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et ainsi bénéficier d'une partie de la majoration de l'enveloppe de DSU (+ 90 M€ au niveau national). A rang équivalent à celui de 2020, la Ville de Nantes pourrait connaître une DSU 2021 en hausse de 0,58 M€, soit près de 8,6 M€.

Enfin, le montant perçu au titre de la Dotation Nationale de Péréquation devrait être de l'ordre de 3,2 M€.

## Les compensations fiscales 5,4 M€

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	% évolution
Compensation exonération taxe d'habitation	6 828 360	0	-100,0%
Compensation exonération taxe foncière	1 034 200	4 594 200	344,2%
autres attribution de compensation (ex : impôts sur les spectacles)	829 866	829 886	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>8 692 426</b>	<b>5 424 086</b>	<b>-37,6%</b>

En 2021, le montant des compensations fiscales baisse de manière importante : -37,6 %. Cette forte diminution s'explique par la disparition de la compensation de taxe d'habitation pour personnes de conditions modestes (6,8 M€ en 2020) qui est désormais intégrée dans le calcul du coefficient correcteur qui s'applique à la taxe foncière, ce qui devrait avoir globalement un effet neutre sur nos recettes la 1<sup>ère</sup> année.

Une nouveauté néanmoins en 2021 liée à la réforme des « impôts de production » avec une compensation fiscale supplémentaire versée par l'État pour dédommager de la division de moitié des valeurs locatives des locaux industriels et la perte de produit de taxe foncière qui en découle pour les communes. Cette compensation est estimée pour 2021 à 3,5 M€.

## Les dotations de la Métropole 41,8 M€

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% évolution</b>
Attribution de compensation	27 135 000	27 135 000	0,0%
Dotation de Solidarité Communautaire	14 334 000	14 310 000	-0,2%
Remboursement des intérêts de la dette transférée	60 500	51 000	-15,7%
Autres participations	86 500	294 500	240,5%
<b>TOTAL DOTATIONS METROPOLE</b>	<b>41 616 000</b>	<b>41 790 500</b>	<b>0,4%</b>

En 2021, Nantes Métropole versera à la Ville une attribution de compensation fixée à 27,1 M€, un remboursement des intérêts de la dette de 51 K€, ainsi qu'une participation de 294,5 K€. La Ville recevra également une Dotation de Solidarité Communautaire (14,3 M€) qui devrait évoluer au même rythme que le panier fiscal de Nantes Métropole.

### L'attribution de compensation 27,1 M€

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique déduction faite des charges transférées, Nantes Métropole verse aux communes une attribution de compensation. Le Conseil métropolitain a adopté, en décembre 2014, des transferts d'équipements et de compétences dans le cadre du pacte métropolitain. Ces transferts ont fait l'objet, en juillet 2015, d'une évaluation par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) qui a adopté le rapport sur l'évaluation des charges transférées. Depuis 2015, le montant d'attribution de compensation de la Ville de Nantes est fixé à 27,14 M€ suite à ces transferts. En parallèle, la Métropole rembourse à la Ville des emprunts qu'elle continue de supporter au titre des équipements transférés, jusqu'à extinction de la dette.

Pour le budget 2021, le montant d'attribution de compensation est fixé de 27,14 M€.

### La dotation de solidarité communautaire 14,3 M€

Afin d'opérer un partage équitable de richesses fiscales et de favoriser la solidarité entre communes, Nantes Métropole poursuit sa politique de redistribution envers ses communes membres et leur verse une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Cette recette permet de compenser l'absence d'indexation de l'Attribution de Compensation (AC) et garantit une répartition juste des ressources entre les villes et Nantes Métropole. Ainsi, il est prévu dans le pacte financier que cette dotation évolue au même rythme que le panier fiscal de Nantes Métropole.

Pour le budget 2021, le montant de la DSC est prévu à 14,3 M€, en légère baisse compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur la fiscalité économique perçue par la Métropole.

### Le remboursement des intérêts de la dette transférée 51 K€

Depuis la création de la Communauté Urbaine, la charge des emprunts en cours sur des opérations relevant de compétences transférées est laissée aux communes. Nantes Métropole leur rembourse cette charge. En 2015, ce principe a été adopté par la CLETC pour les nouveaux transferts. La Métropole rembourse à la Ville les annuités d'emprunts qu'elle supporte au titre des équipements transférés, jusqu'à extinction de la dette. Le remboursement par Nantes Métropole des intérêts de la dette transférée est de 51 K€ pour 2021.

## Les autres recettes de gestion 86,1 M€

	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	% évolution
Recettes tarifaires	31 624 373	29 330 569	-7,3%
Autres impôts et taxes	27 219 300	28 235 300	3,7%
Autres participations	18 962 540	17 795 563	-6,2%
Autres recettes	7 011 009	10 699 701	52,6%
<b>TOTAL AUTRES RECETTES DE GESTION</b>	<b>84 817 222</b>	<b>86 061 133</b>	<b>1,5%</b>

### Les recettes tarifaires 29,3 M€

Les recettes tarifaires sont inscrites à hauteur de 29,3 M€ au budget 2021 (-2,3 M€), en baisse de - 7,3 % par rapport au BP 2020. Elles comprennent notamment les recettes des accueils périscolaires, des multi-accueils Petite Enfance, des droits d'entrée des équipements sportifs, des recettes de stationnement...

Les recettes liées aux accueils scolaires, périscolaires et extrascolaires (+2,6 %) sont en progression en 2021 et les droits de place stagnent (+0,1 %).

Toutes les autres recettes tarifaires sont en baisse par rapport à 2020, majoritairement les recettes du forfait post-stationnement (FPS) inscrites pour 2,28 M€ en 2021 contre 2,9 M€ en 2020, et les recettes d'entrées aux équipements sportifs avec 996 K€ en 2021 contre 1,36 M€ en 2020. Ces baisses générales sont essentiellement liées à la crise sanitaire du fait de la fermeture des équipements sportifs, des salles associatives, etc... (-0,8 M€).

### Les autres impôts et taxes 28,2 M€

Les autres impôts et taxes comprennent la taxe additionnelle sur les droits de mutation (22 M€), en augmentation de 1,1 M€ par rapport au budget 2020, la taxe sur la consommation finale d'électricité (5 M€), la taxe locale sur la publicité extérieure (0,9 M€). Le dynamisme de ces recettes s'explique essentiellement par le niveau des transactions immobilières sur le marché nantais et sa répercussion sur les droits de mutation.

### Les autres participations 17,8 M€

Ce poste de recettes est prévu en forte diminution de - 6,2 % par rapport au BP 2020 (-1,2 M€). Il comprend principalement :

- les participations d'autres collectivités (Département, Région, Europe...) pour 0,4 M€, dont notamment 150 k€ du Département pour le fonctionnement de Citad'elles.

- et celles d'autres organismes (17,4 M€) tels que la Caisse d'Allocations Familiales qui versera des participations au titre du Contrat Enfance Jeunesse (7 M€) et pour la prestation de service ordinaire de multi-accueil petite enfance (8,1 M€), en baisse de 5 % (car indexées sur le taux d'occupation des équipements).

### Les autres recettes 10,7 M€

L'augmentation 2021 de ce poste (+3,7 M€ par rapport à 2020) est liée à l'inscription budgétaire de recettes exceptionnelles d'assurances, à hauteur de 2 M€, faisant suite aux dégradations subies lors des manifestations sur l'espace public, ainsi qu'un remboursement par l'Accord de 0,7 M€ de recettes trop versées en 2020 lorsque l'accueil en périscolaire a été réduit du fait de la crise sanitaire, et que notre délégataire a eu recours au chômage partiel.

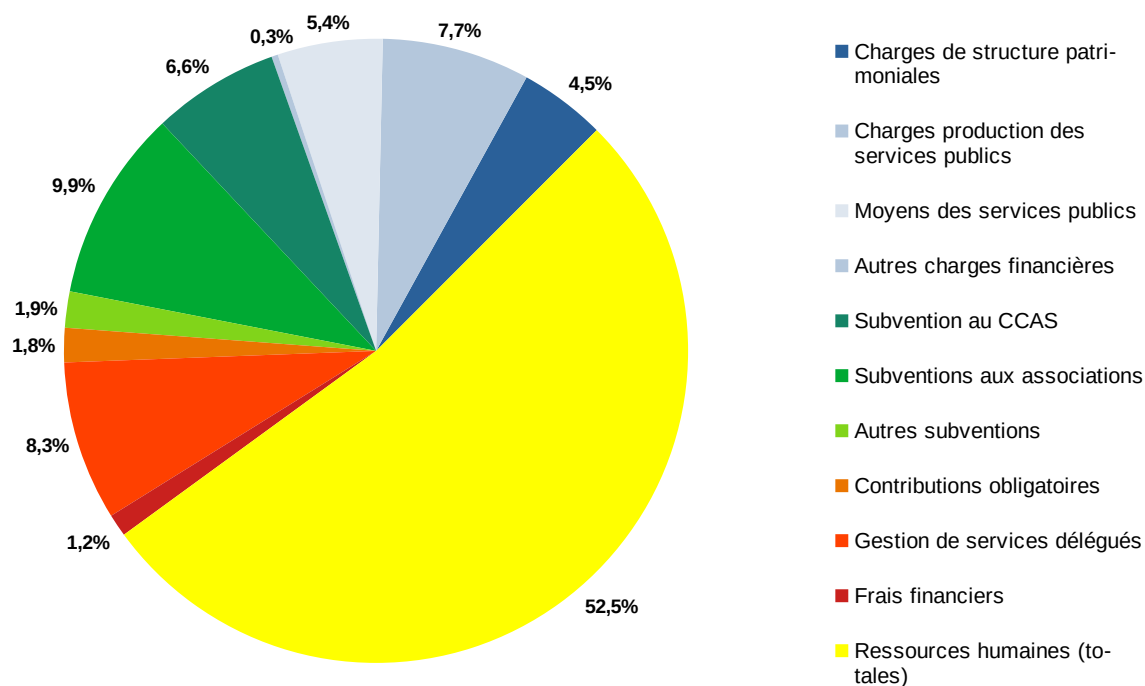
Il comprend également les revenus des immeubles (2,6 M€) et des remboursements de frais (1,5 M€).

Par ailleurs, comme en 2020, une reprise sur provisions de 40 K€ est inscrite au BP 2021.

## 2. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 394,1 M€

L'évolution des dépenses de fonctionnement 2021 (frais financiers inclus) est contenue, malgré des dépenses qui évoluent du fait de facteurs exogènes (mesures nationales en faveur de la fonction publique territoriale...), de l'évolution démographique, notamment scolaire, ou de la crise sanitaire.

La structuration des dépenses de fonctionnement



L'évolution des dépenses, retraitée des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire (1,88 M€), ressort à +2,6% par rapport au BP 2020.

(M€)	BP 2020	BP 2021	% évolution	% évolution après retraitement
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>383,2</b>	<b>394,1</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,61 %</b>
DÉPENSES DE PERSONNEL*	198,6	205,3	3,4%	3,38 %
DÉPENSES DE GESTION	179,1	184,2	2,8%	2,34 %
FRAIS FINANCIERS	5,5	4,6	-16,2%	-16,2%

\* y compris le remboursement du personnel mutualisé à Nantes Métropole

## Les dépenses de personnel 205,3 M€

Représentant plus de 52% des dépenses de fonctionnement, la masse salariale de la ville de Nantes atteindra 205,3 M€ en 2021, dont 44,6 M€ au titre de la refacturation du personnel mutualisé, soit des dépenses de personnel qui progressent de 3,38 % par rapport au budget 2020.

En 2021, le glissement vieillesse technicité, c'est à dire la hausse naturelle de la masse salariale en lien avec le déroulement de la carrière statutaire des agents, est estimé à 0,5 %.

Pour 2021, la nouvelle tranche des accords Parcours Professionnels Carrière Rémunération influe la dynamique de la masse salariale (0,3 % de la masse salariale), ainsi que la mise en place de la « prime précarité », voulue par le législateur sur les contrats courts, qui pèse pour près de 0,2 %.

Par ailleurs, la Ville devra organiser les deux scrutins départemental et régional en juin prochain, qui impacteront également la masse salariale dans des proportions équivalentes à celles de 2020 (élections municipales).

La Ville de Nantes se doit de répondre à la demande croissante de service public des Nantais.es malgré la volonté de maîtrise des dépenses dans un environnement financier contraint.

Pour répondre aux besoins des nantais et notamment à l'augmentation des effectifs scolaires, des créations de postes ont été nécessaires en 2020. Elles impactent en année pleine l'exercice 2021 et de nouvelles créations de postes sont prévues en 2021.

La nécessité de renforcer les services en contact direct avec la population (modalités d'accueil dans les Multi-accueil Petite Enfance, augmentation du nombre d'élèves dans les écoles, gestion du centre de consultation post-traumatique pour les femmes victimes de violence, renforcement de la sécurité des habitants et des effectifs de police municipale...) a ainsi entraîné des évolutions de nos services publics, qui représentent une progression d'environ 2 % de la masse salariale.

## Les dépenses de gestion 184,2 M€

Les autres dépenses de gestion évoluent de +2,8% par rapport au BP 2020 (et de +2,34 % retraitées des dépenses supplémentaires liée à la gestion de la crise du Covid-19) notamment sous l'effet des dépenses sociales.

### - La subvention d'équilibre au CCAS 25,9 M€

La subvention de fonctionnement au CCAS est inscrite pour 25,9 M€ au BP 2021 en augmentation de 2 M€ (+ 8,45%) par rapport au BP 2020, qui avait vu sa dotation évoluer de 3,5 M€ en cours d'année 2020 pour faire face à la crise sanitaire. Elle intègre notamment une hausse de 0,7 M€ d'aide facultative, de 0,2 M€ en faveur du logement et hébergement d'urgence, de 0,2 M€ pour l'aide à domicile.

### - Les subventions au secteur associatif 39,15 M€

Notre soutien encore accru (+5,9%) au secteur associatif local (39,15 M€) dans ce contexte particulier, comprend notamment **1 M€ pour le fonds d'urgence aux acteurs du monde culturel et 0,5 M€ d'abondement du fonds de soutien au secteur associatif.**

De plus, ce budget inclut 500 K€ pour une animation renforcée de l'été des jeunes nantais, à l'instar de ce qui a pu être mis en place à l'été 2020, en lien direct avec la crise sanitaire.

La Ville renforce ainsi son engagement auprès du secteur associatif et de ses principaux partenaires.

Enfin, la municipalité veille à la cohérence de son subventionnement sur des actions définies comme prioritaires pour le mandat : actions de lutte contre les inégalités et la précarité, touchant des publics et/ou des quartiers prioritaires ; actions de soutien à la citoyenneté des habitants, à la vie démocratique de la cité ; actions de sensibilisation aux enjeux ou de réalisations concourant à un développement durable.

### - Les autres subventions 7,4 M€

Celles-ci augmentent de 3,5 % par rapport au BP 2020 . Elles comprennent notamment les subventions à des organismes publics pour 3,4 M€ (ONPL, FSL...) et à des organismes privés pour près de 4 M€ (multi-accueils, crèches, piscine du Petit-Port...).



#### - Les services délégués 32,6 M€

Cette rubrique comprend nos marchés et contrats de services publics délégués, principalement avec les associations Léo-Lagrange et Accoord pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire, dans le cadre de la petite enfance et l'éducation (32,5 M€), en augmentation de 1,6 %. La Ville accompagne ainsi les activités éducatives via les contrats avec l'Accoord (15,2 M€) et Léo Lagrange Ouest (17,3 M€) pour répondre à la hausse de l'activité sur le secteur de l'enfance et de l'éducation et par un renforcement de l'offre.

#### - Les contributions obligatoires 7 M€

Cette rubrique comprend nos contributions obligatoires (7 M€) versées à nos différents partenaires (dont l'EBANSN : 0,6 M€, Le Grand T : 0,5 M€) et aux OGEC : 5,7 M€. La hausse de 4,5 % s'explique essentiellement par l'augmentation de nos participations aux OGEC (+5,6 %) de par l'application des conventions conclues avec eux.

#### - Les autres dépenses de gestion 72,1 M€

Ces dépenses comprennent principalement :

- **les charges liées à la structure patrimoniale** (fluides, loyers et charges, maintenance...) inscrites au BP 2021 à 17,7 M€, en diminution de 1,8 M€ par rapport au BP 2020, avec notamment une baisse de 0,2 M€ sur l'énergie-électricité et de 1,7 M€ sur la maintenance.
- **Les moyens des services publics** (carburant, nettoyage des locaux, télécommunications, assurances...) sont évalués à 21,5 M€ (+2,3 M€ par rapport au BP 2020).
- **Les charges de production des services publics** (fournitures scolaires, ouvrages des bibliothèques, livraison de repas, prestations de services à la population...) sont prévues à hauteur de 30,2 M€ au BP 2021 (+0,5 M€ de BP à BP).

Le budget de la restauration scolaire est en augmentation de 75 K€ et celui de l'alimentation pour la petite enfance en augmentation de 52 K€ pour prendre en compte progressivement le « zéro plastique » (réduction et remplacement des barquettes, expérimentations...) et recourir à plus de produits biologiques ou en circuits courts.

- **Les autres charges financières** (1,3 M€) comprennent essentiellement les dotations aux provisions (70 K€) et la contribution de la Ville de Nantes au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) pour 1 M€. Cette péréquation « horizontale » veut assurer une certaine répartition de la richesse financière entre les différentes collectivités locales à l'échelle du pays.

#### Les frais financiers 4,6 M€

En 2021, les frais financiers sont prévus à hauteur de 4,6 M€, en diminution de 0,9 M€ par rapport au BP 2020 du fait de la baisse constante des taux d'intérêts.

## V. Le budget d'investissement 2021

### 1- Les dépenses d'équipement : 120,2 M€

Centres de Responsabilité (CR)		ajustement AP	CP 2021	BP 2020	évolution BP 2020 / BP 2021
CR01	SECRETARIAT GENERAL / MUNICIPALITE	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	-0,4%
CR03	FINANCES & GESTION	2,2 M€	1,2 M€	1,4 M€	-12,3%
CR04	COMMUNICATION EXTERNE	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	65,9%
CR06	ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES	5,1 M€	4,1 M€	2,9 M€	40,5%
CR08	AFFAIRES IMMOBILIERES	39,6 M€	5,8 M€	6,6 M€	-12,4%
CR11	EGALITE	0,4 M€	0,3 M€	0,1 M€	469,6%
CR12	COHESION SOCIALE / RELATIONS C.C.A.S.	3,1 M€	2,4 M€	2,6 M€	-6,6%
CR23	RELATION AUX USAGERS	5,4 M€	1,5 M€	0,9 M€	78,1%
CR24	SECURITE ET TRANQUILITE PUBLIQUE	1,0 M€	0,9 M€	0,6 M€	58,6%
CR31	SPORTS	44,3 M€	9,4 M€	7,6 M€	23,1%
CR33	SANTE PUBLIQUE	0,2 M€	0,1 M€	0,2 M€	-10,3%
CR34	EDUCATION	222,6 M€	53,7 M€	33,2 M€	61,7%
CR35	ATTRACTIVITE & SOLIDARITE INTERNATIONALES	0,3 M€	0,3 M€	0,2 M€	55,4%
CR36	PETITE ENFANCE	5,0 M€	1,5 M€	1,1 M€	31,0%
CR41	ETABLISSEMENTS CULTURELS	2,9 M€	2,0 M€	1,3 M€	62,4%
CR43	PATRIMOINES CULTURELS & ARCHIVES	7,9 M€	4,2 M€	5,9 M€	-29,6%
CR44	DEVELOPPEMENT CULTUREL	5,5 M€	2,4 M€	4,0 M€	-39,5%
CR50	CITOYENNETE VIE SOCIALE & TERRITOIRES	2,5 M€	1,3 M€	0,6 M€	120,2%
CR52	VIE ASSOCIATIVE & JEUNESSE	14,8 M€	3,4 M€	1,8 M€	91,1%
CR81	DEVELOPPEMENT URBAIN	1,9 M€	0,8 M€	0,5 M€	58,1%
CR88	SEVE	8,1 M€	4,5 M€	2,7 M€	66,8%
CR97 et 98	BATI	35,3 M€	20,0 M€	20,5 M€	-2,4%
<b>TOTAL</b>		<b>408,1 M€</b>	<b>119,8 M€</b>	<b>94,5 M€</b>	<b>26,8%</b>

**Avec 119,8 M€ de crédits de paiement en investissement gérés en Autorisations de Programmes, l'effort d'équipement concrétise le projet nantais** qui allie équipements de proximité pour les Nantais.es, développement du territoire et répond aux enjeux de demain. Avec les autres opérations financières (hors AP), **les investissements 2021 atteignent 120,2 M€ au total**, soit +25 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2020.

Le budget 2021 s'inscrit dans le respect des priorités du mandat : l'éducation, le développement de la relation aux usagers, les services de proximité (culture, petite enfance, sports...), la vie sociale et la solidarité, et la poursuite d'un important programme d'entretien durable du patrimoine communal, avec un accent mis sur la transition énergétique.

**La priorité donnée par la municipalité à l'éducation avec 53,7 M€**, qui se traduit par la poursuite du schéma directeur des écoles lancé en 2018, comprenant 2,5 M€ pour l'extension de la capacité d'accueil des écoles, 27,9 M€ pour les extensions d'écoles et 18,1 M€ pour la création de groupes scolaires. Notamment, 2021 verra le démarrage des travaux liés aux extensions des écoles des Plantes, Coudray, Urbain Leverrier, Beaujoire, Alain Fournier, Felloneau, Lucie Aubrac, Mutualité, Boccage élémentaire, et la fin des travaux de l'école Leloup Bouhier.

Par ailleurs, seront poursuivis le développement numérique et l'accès au haut débit internet dans les écoles et lancée l'étude stratégique de définition du devenir de la cuisine centrale.

**L'effort d'investissement portera également dans le domaine sportif (9,4 M€)** avec le lancement des études pour la rénovation et restructuration des piscines Léo Lagrange, Dervallières et Petite Amazonie et les travaux de rénovation de la piscine Durantière. Les travaux de réhabilitation et extension du gymnase Gaston Serpette débiteront à l'été 2021 et ceux de la construction de l'équipement sportif à Bellevue devraient débiter au 2nd semestre 2021, alors que prendront fin courant 2021 les travaux de réhabilitation du gymnase Appert Raspail et ceux liés à la création de vestiaires et de terrains de grand jeux à la Roche. Par ailleurs, seront aménagés des terrains pour la pratique sportive libre et accessible dans le cadre de Nantes terrain de jeux, notamment à la carrière Miséry près du Jardin extraordinaire et à Procé. Enfin, seront lancés des nouvelles études notamment pour la reconstitution de terrains et locaux sur la plaine de jeux de Sèvres, en remplacement de la Gilarderie, et les aménagements du bassin nordique construit par le groupe Giboire sur l'îlot Saupin Ouest.

**Près de 4,5 M€ seront consacrés au secteur culturel** avec notamment la livraison au printemps d'un lieu de fabrique et de création pour le spectacle vivant « Libre Usine » sur Malakoff, les études en vue des travaux d'aménagement du nouveau Cinématographe et les études de programmation sur la création d'une salle de diffusion dans les anciennes casernes Mellinet.

**4,2 M€ sont inscrits dans le domaine du patrimoine**, avec notamment la fin des travaux de réfection de la Basilique Saint-Donatien, de réhabilitation de l'église Notre Dame du Bon Port et de mise en sécurité de l'église Saint-Martin de Chantenay. Par ailleurs, seront lancés les travaux de restauration de la Grue Noire à l'été 2021.

**3,4 M€ seront alloués à la vie associative**, avec le démarrage des travaux de la maison de quartier Halvêque (mise en service prévue en 2023) et de ceux liés au réaménagement de la maison de quartier des Haubans (livraison prévue en 2023). Sera lancée aussi l'étude de design pour la création de la maison de quartier Félix Thomas. Enfin, seront acquis puis aménagés des locaux associatifs dans le quartier Malakoff (immeuble Ylora) et dans le quartier Barberie.

**La Ville consacrera 4,5 M€ aux espaces verts**, pour permettre de poursuivre les aménagements dans les parcs et squares : réaménagement du CRAPA sur l'île de Nantes, création d'un nouveau square Félix Faure, création d'un terrain multi-sports et rénovation de la chapelle du Square des Capucins, création d'une promenade séparée au Parc des expositions de la Beaujoire, aménagements du Jardin des Plantes, poursuite de la création de jardins familiaux. Par ailleurs, seront créés de nouveaux potagers des « paysages nourriciers » (potagers mis à disposition d'associations pour la redistribution des récoltes aux plus démunis) et lancées les études pour la réhabilitation du cours Cambronne, pour le réaménagement du square Bottière Grande Garenne et pour l'aménagement des parcs et squares du quartier Bottière Pin Sec.

Par ailleurs, **plus de 20,6 M€ seront dédiés aux travaux d'entretien durable du patrimoine bâti**, afin d'assurer la pérennité des bâtiments municipaux, favoriser les économies d'énergie et participer à la transition énergétique dans les bâtiments administratifs. Notamment, sont prévus **2 M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments administratifs**, 0,2 M€ à l'installation de photovoltaïque et 1,1 M€ pour les raccordements au réseau de chaleur, ainsi qu'une enveloppe pour les travaux de mise aux normes visant à la prévention de la légionellose (0,9 M€) et l'amélioration de l'accessibilité des équipements publics (2,4 M€). Fin 2021, 12 sites municipaux devraient être équipés de panneaux photovoltaïques (piscines Petite Amazonie et Durantière, pôle associatif Contrie, Maisons de quartier Confluences et Haubans, gymnase Leverrier, Conservatoire, groupes scolaires Contrie, J. Tati, Longchamp, Plessis-Cellier, Port-Boyer...).

**Toutes politiques publiques confondues, 6,8 M€ de subventions d'équipement** sont prévues par la Ville aux différents partenaires publics ou associatifs. Ces subventions concerneront le CCAS, notamment dans son accompagnement au Secours Populaire, les crèches associatives (crèche Bambou), les clubs sportifs (la FAL 44, l'ASTA, et l'Herminie), les associations culturelles (Le lieu unique, Songo, Trempolino,...).

**En Autorisations de Programmes (AP), et dans le cadre de la création de l'ensemble des autorisations de programmes, c'est un montant pluriannuel de 408,1 M€ qui est ouvert**, permettant de financer les engagements déjà contractés, d'ouvrir les nouvelles enveloppes récurrentes pour l'exercice 2021 et de financer les projets qui vont être délibérés en 2021. Ce montant donne à voir de la PPI.

Le schéma directeur des écoles pèse pour plus de la moitié de ce montant, soit 210 M€ prévus pour les extensions et créations d'écoles, déjà lancées ou à lancer en 2021, avec des crédits répartis entre 2021 et 2026.

La politique sportive représente 44 M€ de crédits pluriannuels, avec notamment des travaux de rénovation à venir sur les piscines Léo Lagrange, Dervallières, Petite Amazonie et Durantière, la construction de l'équipement sportif à Bellevue et celui de Leloup Bouhier, les réhabilitations des gymnases Appert Raspail et Gaston Serpette, ainsi que la subvention d'équipement versée à la Ville d'Orvault pour la construction de sa piscine (dont les écoles nantaises pourront bénéficier de créneaux horaires d'utilisation).

L'enveloppe d'entretien durable des bâtiments portant les reports d'engagements 2020 et les nouveaux engagements 2021 pèse pour 35,6 M€, répartie en crédits de paiement sur 2021 et 2022.

**Les dépenses d'équipement**  
Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du  
remboursement du capital de la dette  
**120,2 M€, soit 382 € par habitant\***

\* population INSEE – Fiche DGF au 1<sup>er</sup> janvier 2021

## **2- Le remboursement de la dette : 25,7 M€**

En 2021, le remboursement du capital de la dette est inscrit à hauteur de 25,7 M€, compte tenu des échéances d'emprunts contractées.

## **3- Les recettes d'investissement : 112,6 M€**

### **Les recettes d'équipement 21,5 M€**

Outre le FCTVA évalué à 10 M€ et le produit des cessions foncières estimé à 630 K€, la Ville devrait également bénéficier en 2021 du soutien financier de ses principaux partenaires à hauteur de 10,2 M€.

L'État apportera un soutien de 3 M€, à destination des établissements scolaires (écoles Doulon-Gohards, Chataigniers, Leloup-Bouhier, Alain-Fournier, Urbain-Leverrier, Louise-Michel...) pour 1,9 M€, ainsi que pour les travaux de mise en accessibilité aux normes Ad'ap dans les équipements sportifs (216 K€), l'équipement sportif structurant de Bellevue (115 K€).

L'aide de la Région est prévue à hauteur de 1,73 M€, à destination de Libre-Usine (818 K€), de l'école Champ-de-Manoeuvre (687 K€) et de l'acquisition-restauration du patrimoine culturel (176 K€).

Le Département interviendra à hauteur de 0,85 M€, dans le cadre des travaux pour les terrains d'insertion temporaires (MENS) pour 203 K€, de l'église Notre Dame de Bon Port (115 K€), et les écoles des Plantes et Alain-Fournier (540 K€).

Un soutien de l'Union Européenne de 1,15 M€ est attendu pour l'extension de l'école Jacques Tati (797 K€) et la halle de tennis de la Durantière (355 K€).

D'autres organismes apporteront également leur soutien à hauteur de 1,16 M€, notamment l'Évêché à hauteur de 380 K€ pour la reconstruction de l'église Saint-Donatien, et la Caisse d'Allocations Familiales pour les écoles (770 K€).

Enfin, une créance de 1,3 M€ de Nantes Métropole Aménagement est inscrite pour l'équipement associatif Désiré-Colombe.

### **Le remboursement du capital de la dette transférée à Nantes Métropole 240 K€**

En 2021, Nantes Métropole remboursera à la Ville 0,24 M€ au titre des emprunts que la Ville continue de supporter pour les équipements transférés en 2015 lors des derniers transferts à la Métropole.

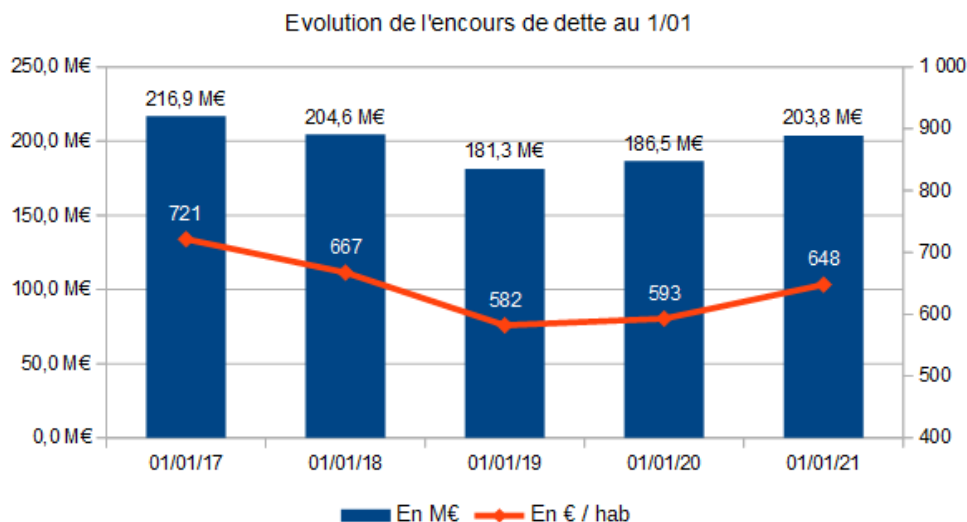
### **Le besoin de financement 90,9 M€**

La municipalité garde pour objectif de maîtriser l'évolution de son encours de dette. Après le désendettement du dernier mandat, la Ville est en capacité de s'endetter davantage sur ce début de mandat. Pour financer le programme d'investissement, un recours à l'emprunt est prévu au BP 2021 à hauteur de 90,9 M€.

Il sera ajusté en cours d'année avec la reprise des résultats 2020 et le niveau de réalisation concrète des investissements.

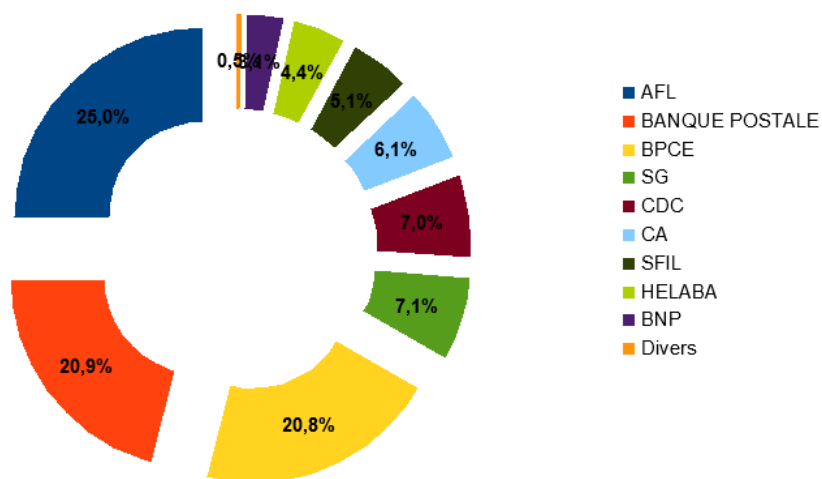
#### 4- La structure de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours de dette s'élève à 203,8 M€, en hausse de 17,3 M€ par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La dette par habitant s'établit ainsi à 648 €, soit un niveau très inférieur à l'encours moyen des communes de plus de 100 000 habitants (Au 31/12/2019, l'encours moyen des communes de plus de 100 000 habitants s'établissait à 1 093 €/habitant - Source DGCL).



La Ville mène depuis des années une stratégie de diversification de ses prêteurs, associée à une stratégie d'optimisation de ses conditions de financement. L'encours est réparti entre une dizaine d'établissements financiers :

Répartition de l'encours de dette par prêteur au 01/01/2021



En 2020, la Ville a mobilisé 15 M€ auprès de l'AFL (Agence France Locale) à taux fixe de 0,47 % sur 15 ans puis 30 M€ auprès de la Banque Postale à taux fixe de 0,26 % sur 15 ans.

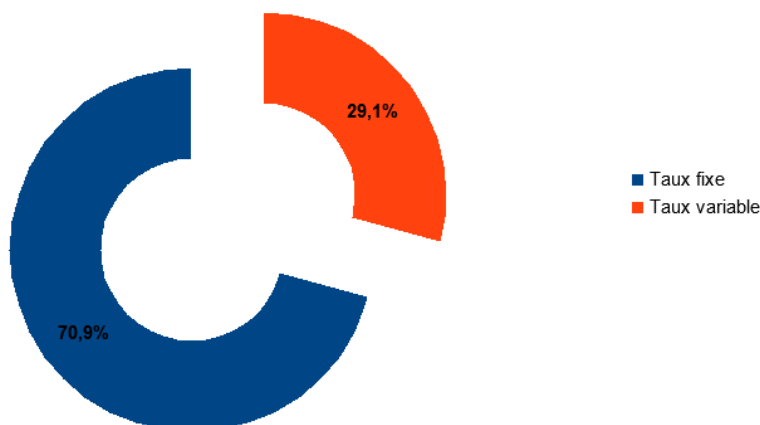
L'Agence France Locale (25%) et la Banque Postale (20,9%) deviennent ainsi les principaux financeurs de la collectivité. Le Groupe BPCE (Caisse d'Épargne, Crédit Foncier, Crédit Coopératif et Banque Populaire) avec 20,8% reste un acteur bancaire incontournable pour la Ville de Nantes. La Société Générale (7,1%), la Caisse des Dépôts et Consignations (7%) et le Crédit Agricole (6,1%) complètent la liste des partenaires principaux.

Au 31/12/2021, la part de la CDC sera plus importante avec 3 nouveaux contrats signés pour financer la construction des groupes scolaires Champ de Manœuvre, Mellinet et Doulon-Gohards. Dans le cadre d'un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la CDC a mis à disposition des collectivités

locales une enveloppe de financement destinée aux projets de construction, de rénovation ou de transformation des bâtiments éducatifs. La Ville a ainsi obtenu 19,4 M€ à taux fixe de 0,54 % et 0,55 % sur 20 ans et mobilisables en 2021.

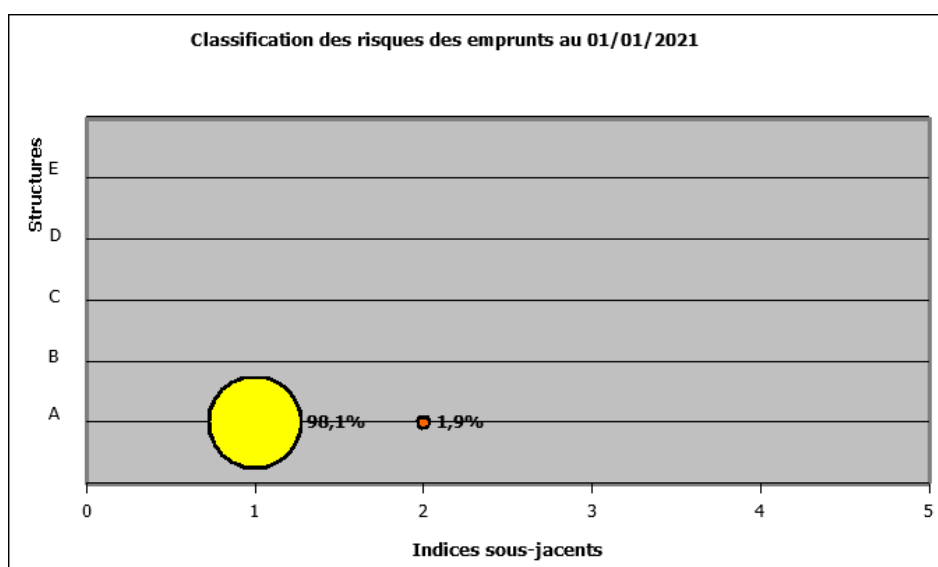
Les conditions de financement actuelles sont propices à privilégier les prêts à taux fixe face aux taux variables. En effet, les offres bancaires à taux indexés présentent généralement un surcoût financier en raison de l'application d'un floor à 0 % sur les index négatifs. Ainsi, près de 71 % du stock de dette est constitué d'emprunts à taux fixe et 29 % à taux variable.

Répartition de l'encours de dette par type de taux au 01/01/2021



Cette structure de dette conjuguée à un taux d'intérêt toujours plus bas chaque année conduit à une nouvelle diminution du taux moyen : à **1,03 %** au 01/01/2021, contre 1,31 % au 01/01/2020.

La dette de la Ville de Nantes est saine avec 100 % des produits classés 1A ou 2A selon la Charte Gissler.



## Capacité de désendettement

Elle exprime la durée nécessaire pour rembourser la dette de la Ville si la totalité de l'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement y est consacré. Mesuré en année, elle est égale au rapport entre l'encours de dette et l'épargne.

**6,1 ans au BP 2021**

## 5- Mode de financement des investissements 2021

Le mode prévisionnel de financement des investissements 2021 est détaillé ci-dessous :

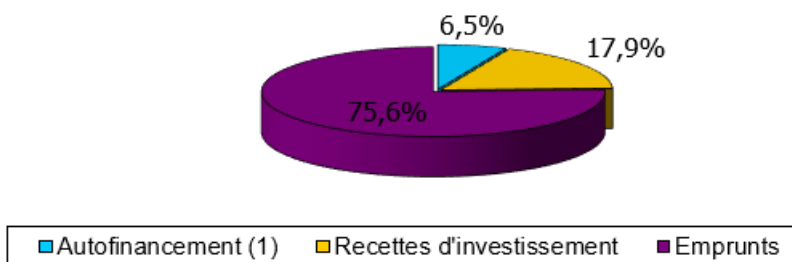
### Mode de financement prévisionnel des investissements en 2021

Mode de financement prévisionnel des investissements en 2021	Part de la ressource en M€	Part de la ressource en %
Autofinancement (1)	7,8	6,5 %
Recettes d'investissement	21,5	17,9 %
Emprunts	90,9	75,6 %
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>120,2</b>	<b>100,0 %</b>

(1) la notion d'autofinancement est égale à l'épargne brute - remboursement du capital de la dette + remboursement du capital de la dette par NM + recours à l'excédent

Dans ce contexte de ressources contraintes, la Ville de Nantes finance ainsi 24,4 % de ses investissements par ses ressources propres : 6,5% par son autofinancement net et 17,9 % par ses recettes d'investissement. Le recours à l'emprunt couvre 75,6% du besoin de financement.

### Mode de financement des dépenses d'équipement au BP 2021



## VI. Les ratios financiers du budget 2021

<b>10 ratios</b>		<b>BP 2021</b>
1/	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i> ----- <i>Population</i>	= 1 254,61 €
2/	<i>Recettes réelles de fonctionnement</i> ----- <i>Population</i>	= 1 360,73 €
3/	<i>Dépenses d'équipement brut</i> ----- <i>Population</i>	= 382,31 €
4/	<i>Encours de la dette</i> ----- <i>Population</i>	= 648,66 €
5/	<i>Dotation Globale de Fonct.</i> ----- <i>Population</i>	= 210,76 €
6/	<i>Dépenses de personnel</i> ----- <i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	= 52,10 %
7/	<i>Dép. réelles fonct. + remb. dette en capital</i> ----- <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	= 98,23 %
8/	<i>Dépenses d'équipement</i> ----- <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	= 28,10 %
9/	<i>Encours de la dette</i> ----- <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	= 47,67 %
10/	<i>Epargne brute</i> ----- <i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	= 7,80 %